

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 059-215901729-20260330-260330A1_004DGS-AI

SLO

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MONSIEUR EMMANUEL CHERRIER, 1^{ère} ADJOINT AU MAIRE

5. Institutions et Vie politique 5.4-Délégation de fonctions

Le Maire de la Ville de DENAIN ;

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence, ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant à dix le nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal d'installation et d'élection du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 par lequel Monsieur Emmanuel CHERRIER a été élu en qualité d'Adjoint au Maire ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de Monsieur Emmanuel CHERRIER ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Emmanuel CHERRIER, 1^{ère} Adjoint au Maire, dans le domaine de l'éducation et de l'accès à l'emploi.

Article 2 : Dans le champs de sa délégation, Monsieur Emmanuel CHERRIER aura en charge :

- La qualité de l'accueil dans les écoles,
- La cantine à 1 euro et les petits-déjeuners,
- La lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme,
- Les bâtiments scolaires : l'entretien, la réhabilitation, l'équipement et la consultation des équipes éducatives dans les projets de construction des nouveaux équipements,
- Le lien entre les écoles, les entreprises et les organismes de formation,
- Le développement des filières locales,
- L'université du numérique.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel CHERRIER, en qualité de premier adjoint, pour tous les actes d'engagements comptables de la dépense, et pour l'ensemble des mandats ou titres passés par la Collectivité.

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 059-215901729-20260330-260330A1_004DGS-AI

S'LO

A ce titre, Monsieur Emmanuel CHERRIER aura compétence pour :

- Signer tous les actes relatifs aux engagements, à la liquidation, au mandatement des dépenses et au recouvrement des recettes, ainsi que tout acte ou document se rapportant à la compétence financière ;
- Signer l'ensemble des documents relatifs aux marchés publics et autres contrats de la commande publique, quelles que soient les procédures applicables.

Article 4 : Monsieur Emmanuel CHERRIER signera l'ensemble des courriers, actes, décisions et pièces relevant du champ de sa délégation.

Article 5 : Cette délégation, valable pour la durée du mandat, prendra effet dès que l'arrêté sera devenu exécutoire.

Article 6 : La signature par Monsieur Emmanuel CHERRIER des pièces et actes repris aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « *par délégation du Maire* ».

Article 7 : Madame la Comptable publique et Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Denain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES ainsi qu'à Madame la Comptable publique.

Article 9 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux devant le Maire de Denain,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex ou via citoyens.telerecours.fr.

DENAIN, le 30/03/2026

Le Maire

Anne-Lise DUFOUR-TONINI.

Reçu notification le : 7/4/2026

L'intéressé

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le-7-AVR. 2026
et de la publication le-7-AVR. 2026